

## Versement de la PUA ! 1200 € sur nos comptes !

Juin 2021



Grâce à la signature de la CFE-CGC à l'avenant de la convention collective proposé par la Direction, le 15 juin 2021, nous allons percevoir la PUA de 1200 € sur nos comptes.

Légalement, l'entreprise n'aurait pas pu supprimer cette prime, en revanche elle aurait pu en réduire le montant. Une action en justice aurait pu être menée pour attaquer sur la légalité de cette décision. Combien de temps une telle procédure aurait-elle duré ? 3 ans, 5 ans, 10 ans ? Quelle réponse la justice aurait-elle rendue ?

La signature de cet avenant et de la NAO (par la CFE-CGC, CFDT et UNSA) garantit également une PUA de 1200 € en juin 2022.

Nous participerons à de nouvelles négociations en 2023.



### N'oubliez pas :

Le montant de la PUA est brut, les charges seront retirées sur la paie de juin.